

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°147.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 20 août à 19h00. Le quorum n'est pas atteint. Pourtant, tous convoqués le 3 août, 5 conseillers seulement, dont le Maire, sont présents. Il se voit contraint d'annuler la séance et prévoir un nouveau conseil.

Le Conseil Municipal s'est donc réuni le lundi 27 août à 19h00. 8 conseillers étaient présents. Mmes Brun et Perek, M. Blanchet, avaient donné pouvoir. Les autres conseillers étaient absents.

Le compte-rendu du 25 juin est approuvé à l'unanimité.

1-Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Mise en place du nouveau service de l'accueil de loisirs du mercredi.

Il s'agit de la mise en place de l'accueil du mercredi des enfants de 3 à 11 ans, dans un cadre qualifié, avec du personnel dédié. Un tarif gradué suivant le quotient familial a été établi. Un budget de **260 000€** a été prévu pour assurer les animations et les déjeuners des enfants. Une subvention de l'État d'**1€** sera attribuée, par heure et par enfant. Une première évaluation avait dénombré une capacité possible de 216 places. Afin de faire un recensement les parents ont été invités à inscrire leurs enfants avant le 26 juin. 284 réponses favorables ont été enregistrées. La répartition sur 5 sites est prévue de la façon suivante :

- Montmélian 88 places, La Rochette 66 places, Les Marches 52 places, Chamoux 32 places et St Pierre d'Albigny 52 places.

La Commune avait 3 mois pour se prononcer sur cette modification qui a été décidée lors d'une délibération du Conseil communautaire le 17 mai 2018.

Manifestement le Conseil Municipal ne s'était pas réuni en privé pour préparer cette délibération. Pour une fois les conseillers ont débattu publiquement. La décision de la Présidente d'accueillir les enfants le mercredi, approuvée par le Conseil Communautaire, a été sévèrement critiquée :

« *Pratique administrative inadmissible* », « *Décision précipitée* », « *Doigts dans l'engrenage* » etc. »
Malgré toutes ces critiques un vote à l'unanimité donne l'accord pour la modification des statuts de Cœur de Savoie.

La séance est levée à 19h30.

A bientôt

Ton ami Nicolas

Septembre 2018